



C-GLA

SOPFEU

 **SOPFEU**
Société de protection
des forêts contre le feu

RAPPORT ANNUEL

2017



▷ TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente	1
Conseil d'administration et conseils régionaux	2
Organigramme des directions et des services	3
Vision - Mission - Valeurs	4
Portrait de la saison 2017	4
Rapport du directeur général	5
Statistiques des incendies	12
Rapport de la directrice des services administratifs	13
Rapport de l'auditeur indépendant	16



▷ MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2017 de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) a été marquée par l'importance des prêts de ressources effectués à l'extérieur de la province, particulièrement en Colombie-Britannique. En raison de la faible activité rencontrée au Québec, l'organisation a pu affecter un nombre considérable de ressources, tant humaines que matérielles, au combat des incendies dans l'Ouest canadien. Durant plus de trois mois, le personnel de la SOPFEU a soutenu la Colombie-Britannique aux côtés de confrères du Canada, des États-Unis et même de l'international. La disponibilité et l'implication de ces équipes se doivent d'être soulignées.

L'implantation du projet d'optimisation de la Société, visant à améliorer son efficacité globale et à réduire les coûts relatifs à son exploitation, a été amorcée en 2017. L'intégration de ce projet à la planification stratégique de l'organisation a requis maints efforts. À terme, les économies engendrées pourront être réinvesties dans des améliorations visant à rendre la SOPFEU plus performante. Les résultats fructueux obtenus jusqu'à maintenant témoignent de l'importante implication du personnel dans la réalisation des pistes identifiées.

De plus, un comité, composé de représentants du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et de la SOPFEU, a poursuivi les travaux amorcés en vue de mettre en place un système de financement stable. Cette démarche permettra de régulariser la cotisation indépendamment des activités de suppression.

L'organisation aura également de nombreux défis à relever en 2018. À ce titre, notons la poursuite de l'étude d'optimisation de la direction des services administratifs. De plus, une nouvelle gouvernance devra être mise en place en cours d'année, suivant la prise en charge totale du financement des activités reliées à la protection des forêts contre les incendies par le MFFP dès le 1^{er} avril 2018. Cette modification influencera notamment la composition du conseil d'administration. À cet égard, ce dernier réitère son soutien envers la direction générale de la SOPFEU dans cette période de changements.



Geneviève Labrecque, ing. f.

L'arrivée d'un nouveau directeur général marquera aussi la prochaine année. Après plus de 35 ans en protection des forêts, le départ à la retraite de M. François Lefebvre laissera inévitablement un vide à combler. Je tiens ainsi à souligner, en mon nom personnel et en celui de tous les administrateurs de la SOPFEU, le travail qu'il a effectué durant ses années passées à la tête de l'organisation ainsi que son implication dans la transition qui s'effectuera dans les mois à venir.

En terminant, je souhaite manifester ma gratitude à nos partenaires, à nos membres et à nos administrateurs ainsi qu'à tous ceux et celles qui siègent aux conseils régionaux de protection. Je désire aussi remercier le comité exécutif qui, par son implication dans divers comités, a permis l'avancement de nombreux dossiers tout en me soutenant dans mon rôle à la présidence.

J'adresse également mes remerciements à l'équipe de direction de la SOPFEU et à tous les employés pour leur professionnalisme et leur dévouement, ainsi que mes félicitations pour le travail d'équipe accompli lors de leurs différentes missions.

Geneviève Labrecque, ing. f.
Présidente du conseil d'administration



▷ CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CONSEILS RÉGIONAUX

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF



Geneviève Labrecque
PRÉSIDENTE
Rayonier Advanced
Materials



Pierre Cormier
VICE-PRÉSIDENT
Produits forestiers Résolu
Canada inc.



Denis Villeneuve
Produits Forestiers Arbec inc.



Martine Allard
Ministère des Forêts,
de la Faune et des Parcs



Nathalie Morin
Ministère des Forêts,
de la Faune et des Parcs

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Maryse Bélanger	Scierie Landrienne	Michel Deshaies	Barrette-Chapais Itée	Martin Gingras	MFFP
Daniel Bourgault	Rayonier Advanced Materials	Julie Fortin	MFFP	Marc Lauzon	MFFP
Jacinthe Brisson	MFFP	Nicolas Fortin	Produits forestiers Résolu Canada inc.	Johannie Sylvain	MFFP
Richard Caissy	Produits forestiers Temrex s.e.c.	Patrick Garneau	Produits forestiers Résolu Canada inc.	Marco Trudel	MFFP
Éric Couture	Industries John Lewis Itée			Gaëtan Vallée	Groupe Lignarex inc.

MEMBRES DE LA DIRECTION SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

François Lefebvre	Directeur général	Chantal Savoie	Directrice des services administratifs Secrétaire et trésorière
-------------------	-------------------	----------------	--

CONSEILS RÉGIONAUX DE PROTECTION DES FORÊTS AU 31 DÉCEMBRE 2017

QUEST

Geneviève Labrecque	PRÉSIDENTE Rayonier Advanced Materials
Patrick Garneau	VICE-PRÉSIDENT Produits forestiers Résolu Canada inc.
Maryse Bélanger	Scierie Landrienne
Claude Dionne	MFFP
Martin Gingras	MFFP

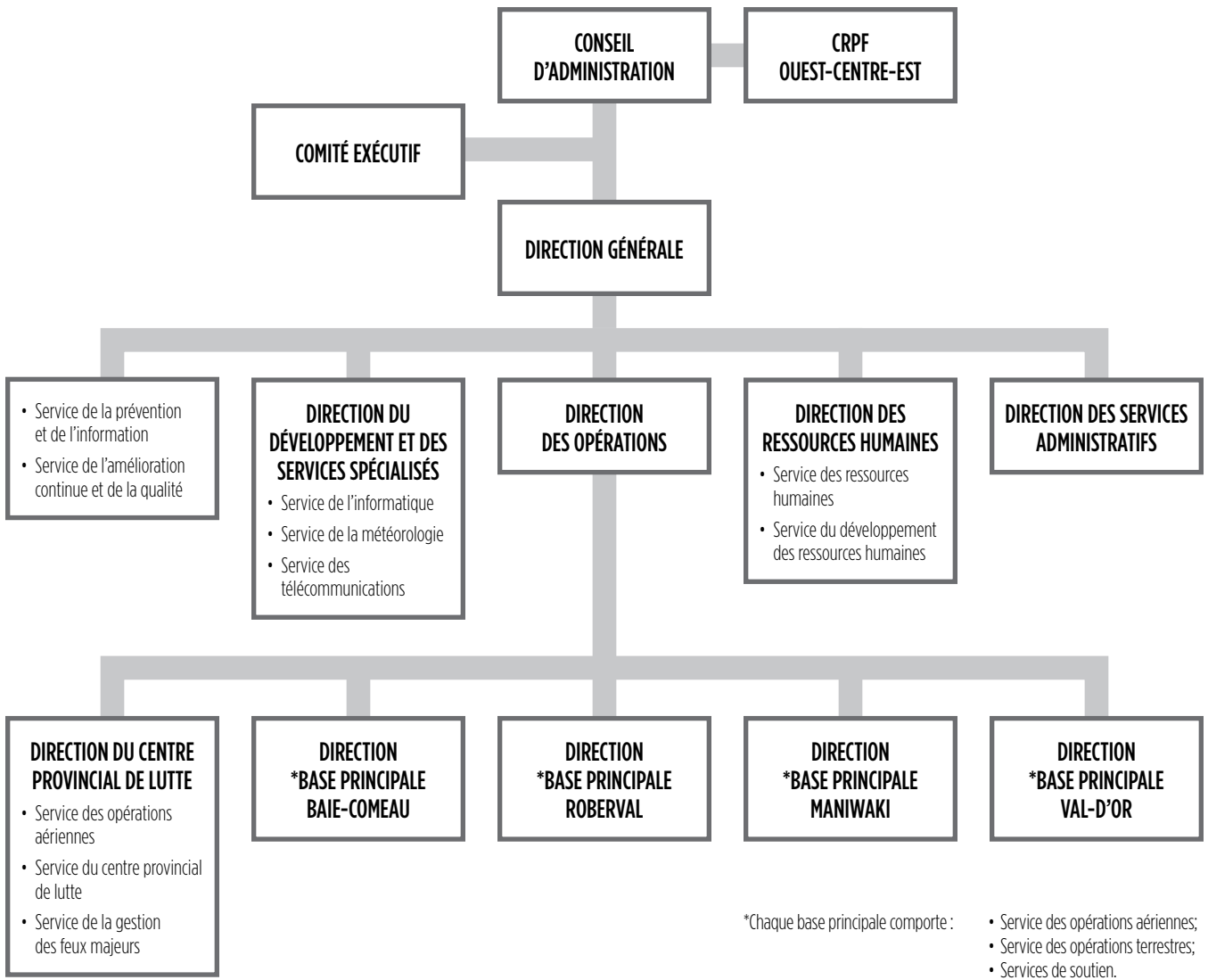
CENTRE

Michel Deshaies	PRÉSIDENT Barrette-Chapais Itée
Éric Couture	VICE-PRÉSIDENT Industries John Lewis Itée
Jacinthe Brisson	MFFP
Pierre Cormier	Produits forestiers Résolu Canada inc.
Philippe Grenier	MFFP

EST

Denis Villeneuve	PRÉSIDENT Produits Forestiers Arbec inc.
Nicolas Fortin	VICE-PRÉSIDENT Produits forestiers Résolu Canada inc.
Richard Caissy	Produits forestiers Temrex s.e.c.
Mathieu Cyr	MFFP
Marc Lauzon	MFFP

▷ ORGANIGRAMME DES DIRECTIONS ET DES SERVICES





▷ VISION

Nous visons à accroître nos performances opérationnelles et administratives par l'actualisation de nos façons de faire et la mise à niveau des compétences du personnel, en poursuivant la réduction des accidents, tout en assurant la relève des postes critiques.

▷ MISSION

Optimiser la protection des forêts contre les incendies en vue d'assurer la pérennité du milieu forestier au bénéfice de toute la collectivité, et cela, au meilleur coût possible.

▷ VALEURS

Ressources humaines : L'individu est au cœur de notre réussite. C'est pourquoi, en soutenant la santé, la sécurité, la compétence et le développement de nos ressources humaines, chaque employé est encouragé à être performant et à apporter sa contribution unique à la mission de l'organisation.

Intégrité : En tout temps, nous agissons de manière intègre et conforme à l'éthique afin de mériter et de préserver la confiance et le respect de nos clients, de nos fournisseurs, de nos collègues, de nos partenaires et de la collectivité.

Travail de qualité et amélioration continue : Nous considérons que la réussite repose sur la qualité et l'amélioration continue. Nous utilisons les meilleures pratiques, nous remettons en question nos façons de faire et recherchons les moyens pour atteindre l'excellence.

Esprit d'équipe : Il est difficile d'anticiper la charge de travail à venir. Ainsi, tous doivent mettre en commun leurs efforts afin de relever les défis qui peuvent survenir. Pour l'ensemble du personnel, l'entraide et la collaboration sont alors primordiales.

▷ PORTRAIT DE LA SAISON 2017

290 incendies (en Zone de protection intensive)

6 630 hectares brûlés (en Zone de protection intensive)

3^e plus petite saison depuis 1984

251 personnes prêtées à la Colombie-Britannique

94 % des feux éteints à moins de 3 hectares

Obtention de la certification ISO 9001 : 2015

Plus de 31 000 heures de formation

174 employés réguliers

303 employés saisonniers

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



François Lefebvre, ing. f., M.Sc.

PORTRAIT DE LA SAISON

La faible activité des incendies de forêt caractérise la saison de protection 2017 au Québec. Alors que la SOPFEU enregistrerait des statistiques bien en deçà de ses moyennes, la Colombie-Britannique vivait une saison historique. L'importance des prêts de ressources octroyés se démarque donc particulièrement cette année.

Durant la saison de protection, un total de 290 incendies a affecté 6 630 hectares de forêt en Zone de protection intensive (ZPI). Autant le nombre de feux de cause humaine que celui de foudre se retrouvent sous la moyenne des dix dernières années, positionnant 2017 au troisième rang des plus petites saisons depuis 1984.

Le printemps pluvieux a grandement contribué à limiter les risques. Cette période, généralement propice aux incendies de cause humaine, s'est avérée beaucoup plus calme qu'à l'habitude. En effet, au 31 mai, la SOPFEU enregistrerait 53 feux en ZPI, son plus petit nombre en 30 ans. Toutefois, l'automne plus chaud et sec que le Québec a connu a entraîné une hausse d'activité, dont une intervention sur un feu de 23 hectares allumé lors d'opérations industrielles au mois d'octobre.

Aucune période de débordement n'a été vécue cette année, malgré trois incendies de plus grande ampleur survenus en juin. D'ailleurs, la majorité des superficies affectées (92 %) est imputable à ces brasiers.

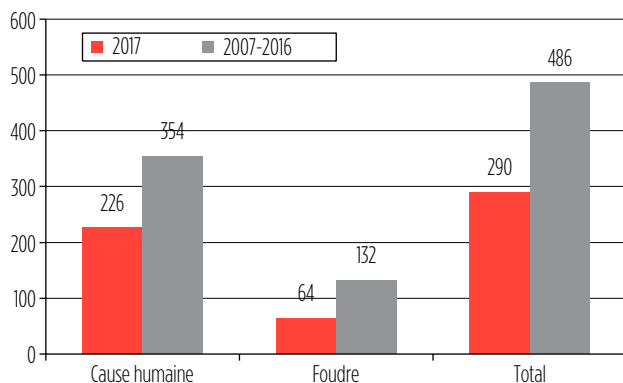
La saison s'est aussi avérée calme en Zone de protection nordique (ZPN). De ce fait, 29 feux y ont été enregistrés pour un total de 31 762 hectares. La SOPFEU est intervenue sur treize de ces incendies, incluant deux feux de cause humaine en Zone tampon (ZT). Ces derniers ont été combattus afin de protéger la ZPI. Une vigie a quant à elle été effectuée sur treize autres incendies, alors que trois n'ont requis aucune intervention.

ÉVOLUTION DES SUPERFICIES 2017

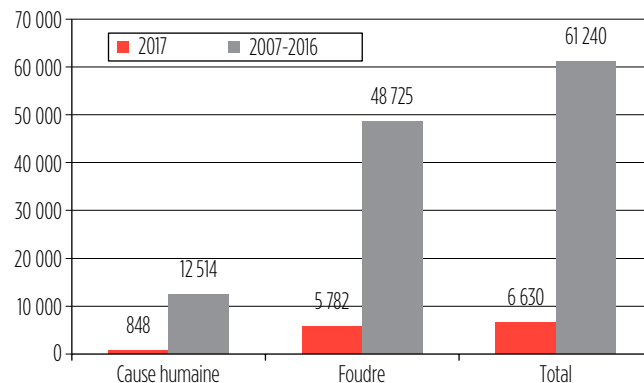
Zone de protection intensive - au 1^{er} janvier 2017

Type de territoire	Hectares	Pourcentage
Forêts publiques allouées	33 837 774	74,84 %
Grandes propriétés privées	2 307 573	5,10 %
Forêts publiques non allouées	9 065 171	20,06 %
Superficie totale protégée	45 210 518	100,00 %

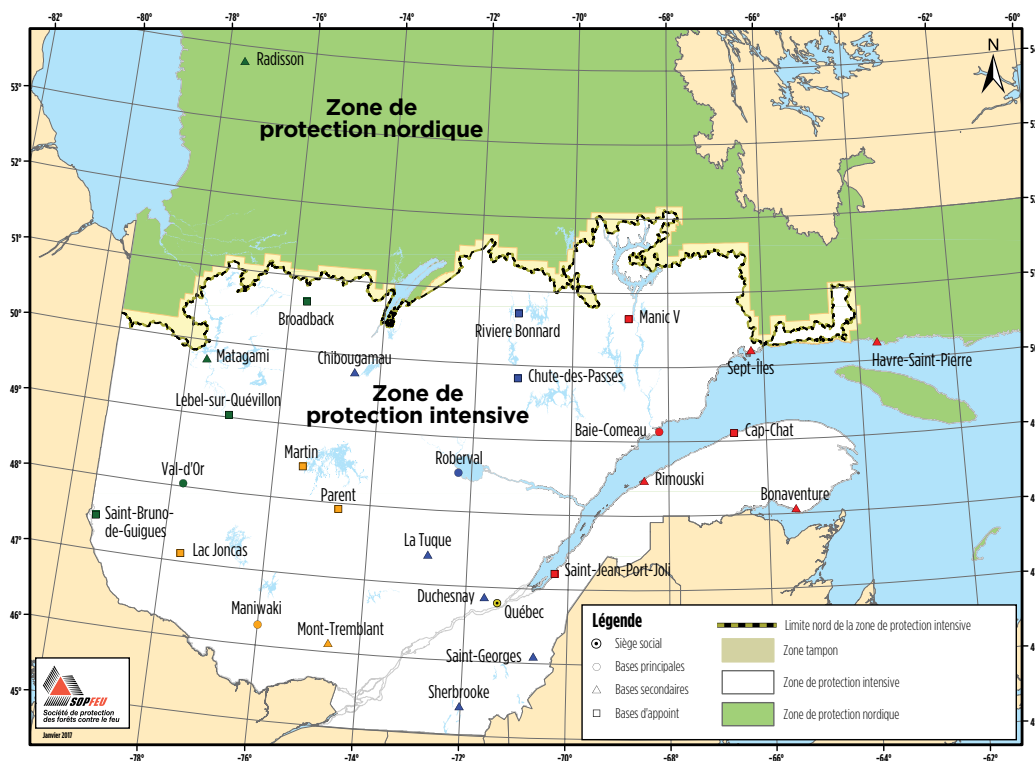
INCENDIES EN ZPI VERSUS LA MOYENNE 10 ANS



SUPERFICIES AFFECTÉES EN ZPI VERSUS LA MOYENNE 10 ANS



ZONES DE PROTECTION INTENSIVE ET NORDIQUE AVEC LES BASES D'OPÉRATIONS DE LA SOPFEU



PRÊT DE RESSOURCES

Les prêts de ressources, effectués en vertu de l'Accord d'aide mutuelle lors d'incendies de forêt au Canada, ont mobilisé temps et personnel durant la saison. En effet, depuis la création de la SOPFEU, l'année 2017 arrive première quant à l'importance des prêts accordés. En tout, 4 157 jours-personnes ont été effectués à l'extérieur.

Au cours de la saison, 251 personnes ont été prêtées à la Colombie-Britannique, soit 234 pompiers forestiers, 8 représentants d'agence et 9 ressources unitaires. Certains y ont été déployés jusqu'à trois reprises. L'envoi de 285 ensembles de motopompes et de 4 000 longueurs de tuyaux s'ajoute également aux prêts accordés. De plus, 6 avions-citernes ont pris part aux opérations dans la province de l'Ouest canadien.

Vingt pompiers forestiers provenant du Maine et du Massachusetts se sont également joints aux équipes du Québec déployées en Colombie-Britannique. Cette collaboration avec deux États américains a été rendue possible grâce à une entente avec le Northeastern Interagency Coordination Center (NECC), permettant à la SOPFEU de proposer des ressources supplémentaires au Centre interservices des feux de forêt du Canada (CFFC). Il s'agit d'une première pour le Québec.

Durant le mois d'août, la SOPFEU a également soutenu l'Ontario par l'envoi d'une analyste en comportement des incendies et de deux avions-citernes. De même, deux autres appareils ont été empruntés du 22 au 24 octobre par le Nouveau-Brunswick et les Forces armées canadiennes alors aux prises avec des incendies sur la base militaire de Gagetown et dans ses environs.

MESURES PRÉVENTIVES

Les conditions enregistrées durant la saison n'auront pas entraîné d'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité (IFCO) ni de suggestion de restreindre les travaux en forêt (RTF). Les permis de brûlage industriels, quant à eux, ont été suspendus durant quatre périodes distinctes dans les régions à risques.

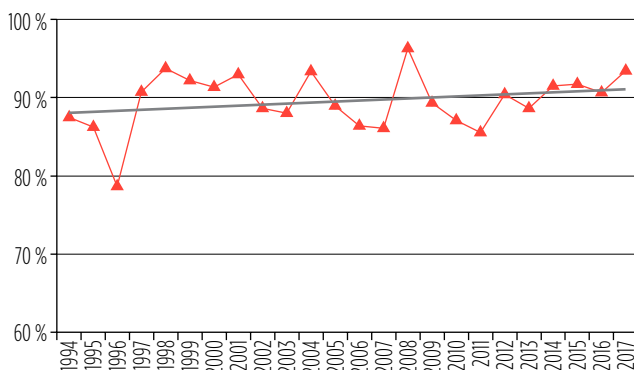
Le groupe de travail formé en 2016 a poursuivi ses travaux concernant le territoire de mise en application de l'IFCO et de la RTF (mesures préventives de niveau 2). Celui-ci est composé de représentants de l'industrie forestière, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et de la SOPFEU. La décision a été prise de délimiter de façon plus ciblée les secteurs touchés par une restriction de travaux en forêt. Cependant, la dernière saison n'aura pas permis de mettre en pratique ces recommandations puisqu'aucune de ces mesures n'a été requise.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

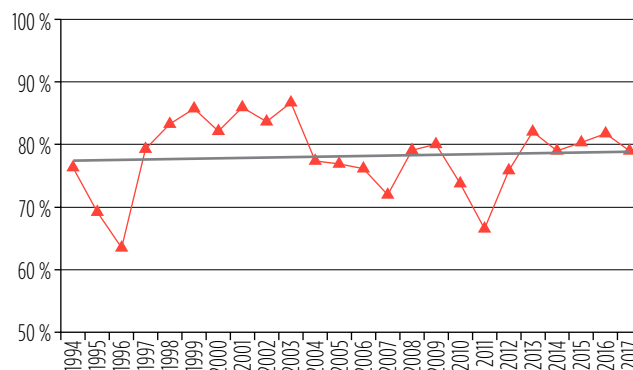
Les objectifs opérationnels sont utilisés pour évaluer la performance de la SOPFEU dans ses interventions. Cette saison, 93 % des incendies de forêt ont été détectés à une superficie inférieure à 0,5 hectare. Dans 79 % des cas, ils ont été attaqués dans l'heure suivant leur découverte. La maîtrise de l'incendie

avant le début du prochain cycle de brûlage est, quant à elle, survenue dans une proportion de 89 %. De plus, 94 % des feux ont été éteints avant d'atteindre trois hectares.

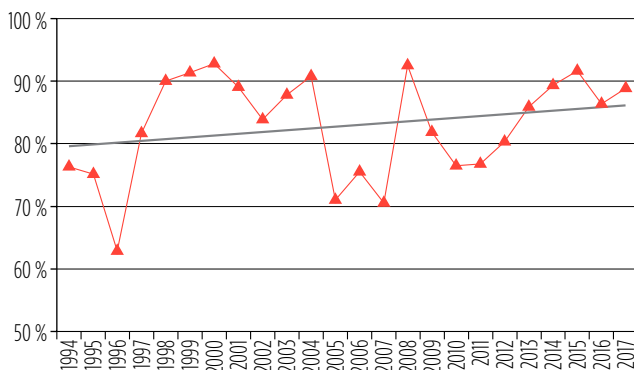
DÉTECTION ≤ 0,5 HA



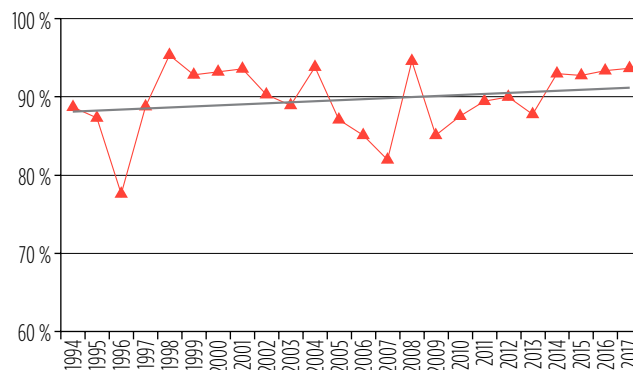
INTERVENTION ≤ 1 H



MAÎTRISE PROCHAIN 10 H



EXTINCTION ≤ 3 HA



AMÉLIORATION CONTINUE

La SOPFEU a été certifiée ISO 9001 : 2015 au mois d'août. Cette nouvelle certification spécifie les normes relatives au système de management de la qualité et remplace la version précédente de 2008. Elle a été obtenue sans demande d'action corrective, une réussite pour l'organisation. De plus, pour la première fois, le territoire de la Zone de protection nordique a été inclus dans sa portée.

Dans le cadre de ce processus, des audits externes ont été réalisés par le Bureau de la normalisation du Québec (BNQ) dans les bases principales de Val-d'Or et de Maniwaki ainsi que dans les bases secondaires de Radisson et de Mont-Tremblant. L'auditeur a, entre autres, souligné la réalisation des études de vulnérabilité dans ses points forts. Ces analyses identifient les risques auxquels les communautés sont exposées relativement aux incendies de forêt.

Des audits internes ont aussi été effectués durant la saison pour 17 processus, incluant deux sorties sur des incendies en activité. En tout, 29 points forts

ainsi que 37 non-conformités ou améliorations souhaitées ont été identifiés. Compte tenu de ces résultats, 13 demandes d'amélioration ont été ouvertes.

La SOPFEU a complété la deuxième année de son « Plan stratégique 2016-2019 », marquant ainsi l'arrivée à la moitié de sa planification. Cette stratégie repose sur quatre valeurs principales, soit les ressources humaines, l'intégrité, l'esprit d'équipe ainsi que le travail de qualité et l'amélioration continue. Un engagement a déjà été réalisé parmi les neuf inclus dans ce plan. Celui-ci concerne l'utilisation du Module de gestion des opérations pour lequel 94 % de conformités ont été atteints, dépassant ainsi l'objectif fixé par l'organisation.

La réalisation de 32 pistes d'économies ou de revenus potentielles a aussi été ajoutée à la planification stratégique. Ces dernières proviennent de l'étude d'optimisation réalisée en 2016. Douze d'entre elles ont déjà été complétées au cours de la dernière année, les pistes restantes le seront d'ici 2019.

RESSOURCES HUMAINES

Durant l'année, plus de 31 000 heures ont été octroyées pour la formation du personnel et de la main-d'œuvre auxiliaire. Deux nouveaux cours portant sur le Système de commandement d'intervention (SCI) ont été développés. Leur création découle d'un engagement du Plan stratégique. À terme, dix formations sur le SCI seront ajoutées au cursus des opérations terrestres. À l'heure actuelle, il ne reste que deux d'entre elles à réaliser.

La gestion des compétences s'inscrit également dans la planification stratégique de l'organisation. Ce projet est composé de trois volets, soit les tests psychométriques, les profils de compétences et les plans de relève. Les tests ont été implantés pour toutes les dotations effectuées durant l'année. Les profils de compétences, quant à eux, ont été réalisés pour près de la moitié des postes. L'élaboration des profils non complétés et le développement des plans de relève se poursuivront dans la prochaine année.

Les six conventions collectives de travail sont arrivées à échéance le 31 décembre. Les discussions en vue de leur renouvellement ont déjà été entamées. L'organisation compte 174 postes réguliers ainsi que 303 postes saisonniers et dispose de 520 personnes formées comme main-d'œuvre auxiliaire.

FORMATIONS EN 2017

Secteur	Nom de la formation	Nombre de participants
Opérations terrestres	Chef de lutte stade 1	10
	Chef d'équipe	13
	Combattant qualifié	520
	Combattant qualifié - National	25
	Gestionnaire de la section des opérations	19
	Gestionnaire de la section logistique	37
	I-100	19
	I-200	37
	Leadership niveau 300	19
	Responsable équipe de frappe	11
Opérations aériennes	Accueil pilote	330
	Aéropointage et lutte aérienne	1
Formations générales	Formation de formateurs	5
	Formation en gestion	10



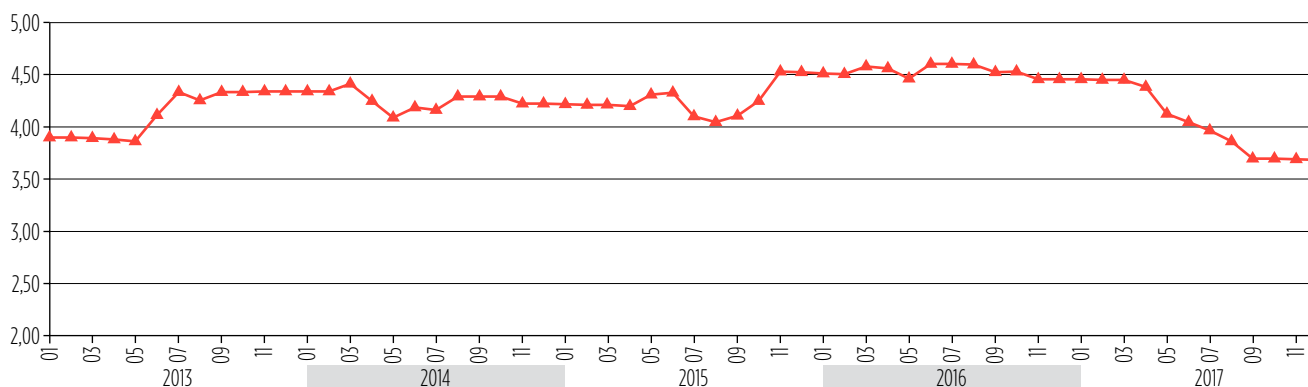
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La SOPFEU utilise le taux OSHA comme indicateur en matière de santé et sécurité au travail (SST). À l'échéance de son Plan stratégique, elle vise à atteindre une moyenne mobile sur 60 mois de 3,5. Grâce aux efforts investis, l'organisation observe une diminution plus marquée de sa moyenne depuis avril 2017. À la fin de l'année, cette dernière s'élevait désormais à 3,68. Bien que les résultats atteints soient positifs, les actions d'amélioration doivent se poursuivre.

En tout, six lésions enregistrables ont été comptabilisées dans la province cette année. Cinq d'entre elles ont entraîné un arrêt de travail.

Une révision complète du rapport d'accidents et d'incidents a été réalisée. Sa simplification aidera à mieux cibler les données nécessaires à la prise de décision et à la gestion. De plus, un audit relatif à la culture en SST a été effectué au siège social. Les recommandations du comité seront déposées dans la prochaine année.

MOYENNE MOBILE DU TAUX OSHA SUR 60 MOIS



PRÉVENTION ET INFORMATION

La SOPFEU a pris l'engagement de standardiser son indice de danger d'incendie afin d'utiliser la même classification que les autres provinces et territoires canadiens. L'ajout du niveau « Très élevé » a ainsi représenté un défi de taille cette saison. L'important travail réalisé par le personnel terrain a permis de remplacer tous les panneaux d'inflammabilité sur le territoire. Des modifications ont aussi été apportées au site Web, à l'application mobile et aux différents outils informatiques utilisés à l'interne.

Durant l'automne, la SOPFEU a offert, en anglais et en français, deux formations de représentants locaux du programme Intelli-feu portant sur les principes d'autoprotection contre les incendies forestiers. Ces formations ont été dispensées à Val-d'Or et à Sept-Îles. Au total, 34 personnes y ont assisté, dont de nombreux représentants des communautés autochtones.

De plus, 60 personnes ont reçu la formation de «Premier répondant», permettant d'intervenir sur des débuts d'incendies. Cinq communautés ont également fait l'objet d'une étude de vulnérabilité en ZPN.

OPÉRATIONS AÉRIENNES

Les 14 avions-citernes du Service aérien gouvernemental (SAG) ont été utilisés pour un total de 1266,2 heures en sol québécois. Ces appareils ont également effectué 841 heures à l'extérieur de la province.

Encore cette année, le contrat avec le comté de Los Angeles en Californie a été devancé. Deux avions-citernes ont quitté le Québec le 12 août, soit 19 jours avant leur date habituelle d'entrée en activité. Le SAG a également octroyé un prêt de deux appareils à la ville de San Diego. Ces derniers sont partis le 27 octobre.

Les nouvelles règles proposées par Transports Canada, relatives au Système de gestion des risques liés à la fatigue (SGRF), affectent la disponibilité des pilotes d'appareils bimoteurs. Plusieurs d'entre eux ont été recrutés par des compagnies aériennes effectuant des vols de cargo, réduisant ainsi le bassin disponible dans le cadre des opérations de la SOPFEU. Ce changement

affectera le renouvellement des contrats d'aviation et la capacité des fournisseurs à pourvoir des pilotes répondant aux critères de l'organisation.

Les interventions de la SOPFEU ont été perturbées à deux reprises durant la saison en raison de la présence d'un drone sur un site d'incendie. L'accessibilité croissante à ce type d'aéronef présente un enjeu considérable pour l'organisation et pour la sécurité de son personnel. Afin de prévenir les risques de collision avec des appareils en vol, une campagne d'information sera mise en place dans la prochaine année.

Une hélicoptère a été empruntée à l'Ontario afin de développer un appareil similaire pour le Québec. Des tests seront effectués sur cet outil de combat la saison prochaine, entre autres, sur le territoire de la ZPN, en vue d'une intégration aux opérations en 2019. Des spécialistes en allumage l'utiliseront pour effectuer des brûlages de nettoyage sur les sites de feu.

SERVICES SPÉCIALISÉS

Deux nouvelles stations météorologiques ont été déployées en ZPN, portant le réseau à 193. Elles fonctionnent depuis juillet et leurs données seront intégrées au Système d'information sur les incendies de forêt (SIF) dès le début de la saison prochaine.

La SOPFEU a également joint le réseau international de détecteurs de foudre Blitzortung. Ce système répertorie les coups de foudre dans un rayon de 5 000 km. Ces données augmenteront ainsi la fiabilité et la couverture de détection. Neuf appareils ont déjà été installés durant la saison et des capteurs supplémentaires seront implantés à travers la province en 2018.

Une prévision sur seize jours est maintenant disponible afin d'offrir une meilleure compréhension du portrait météorologique attendu et d'aider à la prise de décisions pour cette période. Également, l'évaluation quotidienne

de la performance de différents modèles de prévision météorologique par rapport à celui de la SOPFEU s'est poursuivie durant la saison. Jusqu'à maintenant, les résultats obtenus démontrent une plus grande précision du modèle maison. Une amélioration des prévisions comparativement à celles de 2016 a aussi été notée.

L'implantation de la téléphonie IP tire à sa fin. Toutes les bases principales et la majorité des bases secondaires en sont maintenant équipées. L'installation des téléphones sera complétée l'an prochain pour les quelques bases restantes, incluant les bases de déploiement.

Une application informatique a été développée pour la gestion budgétaire, éliminant ainsi la saisie dans les fichiers Excel. Cette nouveauté facilitera le partage de données et réduira les risques d'erreurs.



CONCLUSION

La SOPFEU a eu le regret de perdre deux de ses employés cette année. Messieurs André Gingras, contremaître d'entrepôt, et Aurèle Masse, contractuel en télécommunications, travaillaient tous deux à la base de Val-d'Or depuis de nombreuses années. Leur décès laisse un grand vide au sein de notre organisation. En mon nom personnel et en celui de tous les employés, j'offre mes plus sincères condoléances aux membres de leur famille, à leurs amis et à leurs collègues.

La faible activité des incendies ainsi que l'implication et la disponibilité de notre personnel auront permis cette année de répondre favorablement aux multiples demandes d'aide de la Colombie-Britannique. Encore une fois, le professionnalisme et la rigueur de nos équipes ont été soulignés par la province. Je me dois aussi de mentionner l'important travail de soutien effectué par les employés demeurés au Québec, qui ont assuré la logistique de ces prêts de ressources, mais également le maintien de nos opérations. Les résultats obtenus cette saison sont aussi tributaires de leur travail.

La prochaine année sera marquée par un changement de gouvernance découlant des modifications apportées au système de financement de la SOPFEU. Dès le 1^{er} avril prochain, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs assumera seul l'ensemble des coûts associés à la protection des forêts contre les incendies. Je réitère l'engagement et le soutien de toute la direction dans cette période de changement.

Je tiens également à remercier nos collaborateurs qui nous appuient chaque année dans la cadre de nos opérations. Les membres de l'industrie forestière, le MFFP, les grands propriétaires privés, la Direction de la protection des forêts, le SAG, le CIFFC ainsi que la Northeastern Forest Fire Protection Commission participent tous au succès de notre organisation.

À la présidente, Madame Geneviève Labrecque, aux membres du comité exécutif et du conseil d'administration, j'adresse mes sincères remerciements pour leur appui et leur engagement, qui ont permis, encore cette année, de mener à bien notre mission.

François Lefebvre, ing. f., M.Sc.
Directeur général

STATISTIQUES DES INCENDIES

ZONE DE PROTECTION INTENSIVE

		Foudre	Chemin de fer	Opérations forestières	Opérations industrielles	Incendiaires	Résidents	Récréation	Diverses	TOTAL
Avril	Nombre				3		18	4		25
	Superficie				1,9		6,5	2,1		10,5
Mai	Nombre	3		2	8		9	6	1	29
	Superficie	67,2		0	0,6		0,8	4,2	0,1	72,9
Juin	Nombre	11	1	7	11		12	17	2	61
	Superficie	5 582,9	0,1	0,2	4,5		0,2	642	1,5	6 231,4
Juillet	Nombre	21	1	14	3	2	9	30		80
	Superficie	70,9	0	131	8,5	0	3,5	0,8		214,7
Août	Nombre	28		2	1	3	3	17		54
	Superficie	61,2		0	0	0	0	8,6		69,8
Septembre	Nombre			1		2	1	11		15
	Superficie			0		0,2	0	0,7		0,9
Octobre	Nombre	1		2	5	1	7	6		22
	Superficie	0		0,1	23,1	0	3,4	3,3		29,9
Novembre	Nombre				1		2	1		4
	Superficie				0		0	0		0
Décembre	Nombre									0
	Superficie									0
TOTAL	Nombre	64	2	28	32	8	61	92	3	290
	Superficie	5 782,2	0,1	131,3	38,6	0,2	14,4	661,7	1,6	6 630,1

ZONE DE PROTECTION NORDIQUE

		Foudre	Chemin de fer	Opérations forestières	Opérations industrielles	Incendiaires	Résidents	Récréation	Diverses	TOTAL
TOTAL	Nombre	19					6	4		29
	Superficie	30 917					841,6	3,6		31 762,2



▷ RAPPORT DE LA DIRECTRICE

DES SERVICES ADMINISTRATIFS



Chantal Savoie, CPA, CGA, M.Sc.

Les états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 sont présentés dans les pages qui suivent. Leur présentation répond aux normes comptables prescrites par CPA Canada aux organismes à but non lucratif

du secteur privé. Les états financiers ont été audités par la firme Mallette S.E.N.C.R.L. Les informations suivantes peuvent également être d'intérêt pour le lecteur.

ÉTATS DES RÉSULTATS

La SOPFEU termine son année avec un excédent des produits sur les charges de 9 039 745 \$. Ces résultats sont exceptionnels. Ils témoignent de l'appui extérieur considérable fourni par la Société, rendu possible grâce aux indices météorologiques favorables à la protection de nos forêts québécoises.

REVENUS DU SERVICE AÉRIEN GOUVERNEMENTAL

Les trop-perçus sur les cotisations versées par la SOPFEU au Service aérien gouvernemental (SAG) s'élevaient à 13 309 484 \$ au 31 décembre 2017. Ces trop-perçus sont inégalés. L'écart favorable provient en partie d'un changement d'approche comptable du SAG, permettant de verser à la SOPFEU les surplus dégagés dans l'année financière courante plutôt que dans l'exercice suivant. Ainsi, les revenus découlant des prêts d'avions-citernes de la saison 2016 ainsi que la totalité des revenus gagnés en 2017 ont été comptabilisés dans l'exercice financier 2017. Ces revenus sont liés aux prêts d'avions-citernes à l'Alberta, à la Colombie-Britannique, à l'Ontario, à la ville de San Diego et à la prolongation de l'entente du SAG avec le comté de Los Angeles.

COTISATIONS DES MEMBRES

L'entrée en vigueur d'une nouvelle mesure économique adoptée par le gouvernement provincial dans le cadre de son budget 2016-2017 a eu pour effet de modifier le partage des cotisations entre les membres dans le cours de l'année financière de la SOPFEU. Ainsi, la portion du financement gouvernemental, fixée à 50 % avant l'entrée en vigueur de la nouvelle mesure, s'est élevée respectivement à 62,5 % à compter du 1^{er} avril 2016 et à 75 % à compter du 1^{er} avril 2017. Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) assume également la part des membres territoriaux de moins de 800 hectares et les forêts non allouées, le financement gouvernemental s'est élevé à 79,1 % des cotisations en 2017 comparativement à 67,6 % en 2016 et à 61,8 % en 2015.

COTISATION GÉNÉRALE

La cotisation générale s'est élevée à 40 213 226 \$ en 2017, soit une cotisation conforme au budget adopté par le conseil d'administration. Le budget de la cotisation générale adopté en 2017 représentait 342 115 \$ de moins que le budget adopté en 2016, soit un budget totalisant 40 555 341 \$ pour l'année 2016. Le crédit de 1 317 842 \$ accordé aux membres en décembre 2016 a toutefois contribué à une diminution significative de la cotisation générale l'année dernière. La répartition de la cotisation générale entre les trois catégories de membres est présentée à l'annexe A des états financiers.





FINANCEMENT DES AVIONS-CITERNES CL-415

Les membres contribuent au financement des avions-citernes CL-415. En 2017, la cotisation de financement s'élevait à 5 362 400 \$ comparativement à 5 800 399 \$ en 2016. La charge d'intérêt diminue année après année, au rythme des paiements en capital. Arrivé à échéance, le prêt contracté par le SAG a été renégocié en 2017 à un taux d'intérêt moindre, permettant aussi de réduire la charge d'intérêt pour l'année 2017 et les années à venir.

Historiquement, la contribution des membres bénéficiaires a été déterminée à la hauteur des coûts théoriques de remotorisation des CL-215 au moment de l'achat des CL-415, ce qui a conduit à un financement de 81,6 % pour le MFFP et de 18,4 % pour les autres membres. À la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle mesure économique, le MFFP a augmenté sa contribution. En 2017, le MFFP assumait 89,6 % des coûts de financement des avions-citernes. La répartition de la cotisation de financement des CL-415 entre les trois catégories de membres est présentée à l'annexe A des états financiers.

Le tableau suivant présente l'évolution du taux de la cotisation générale et de la cotisation de financement des avions-citernes CL-415 depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle mesure économique.

Membres bénéficiaires au mètre cube			Membres territoriaux à l'hectare		
2017	2016	2015	2017	2016	2015
0,3617 \$	0,5388 \$	0,7103 \$	0,2741 \$	0,3922 \$	0,4685 \$

SUPERFICIES ET MÈTRES CUBES

La superficie attribuée à chacune des trois catégories de membres est déterminante dans le calcul des sommes à cotiser. En effet, bien que les taux de cotisations soient fixés en début d'année et maintenus tout au long de la période, il demeure que le territoire détenu par chaque catégorie de membres et les volumes alloués sont tenus en compte en cours d'année. Ils fixent les justes montants qu'auraient dû payer les membres et influencent les cotisations de l'année suivante pour les membres bénéficiaires et territoriaux.

Le pourcentage de participation des trois catégories de membres a varié de la façon suivante en 2017 :

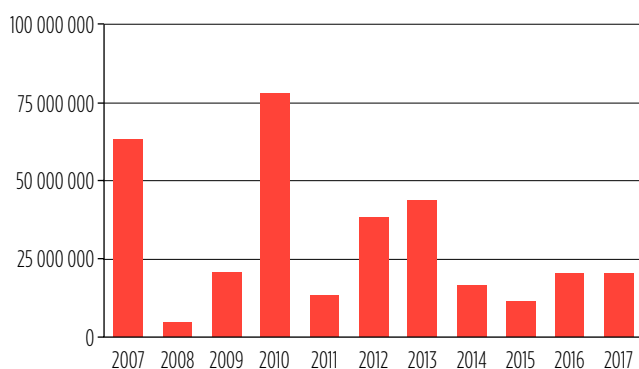
	Part prévue	Part moyenne
Ministre	77,82 %	77,56 %
Bénéficiaires	21,02 %	21,01 %
Territoriaux	1,16 %	1,43 %
	100,00 %	100,00 %

Outre les ajustements liés au partage du territoire entre les différentes catégories de membres, les cotisations sur les ventes de gré à gré diminuent d'autant la cotisation des membres bénéficiaires. L'encaissement de ventes de gré à gré en 2017 et au dernier trimestre de l'année 2016 contribue à un surplus d'apport de 1 692 144 \$ pour cette catégorie de membres au 31 décembre 2017. Pour les membres territoriaux, la Société enregistre un déficit de cotisation générale de 22 327 \$ à pareille date. Ces soldes seront pris en compte dans la facturation qui sera transmise aux membres le 31 mars 2018, laquelle facturation marquera la fin des cotisations des membres bénéficiaires et territoriaux, conformément à la mesure économique gouvernementale mise de l'avant.

COTISATION DE SUPPRESSION

La cotisation de suppression s'est élevée à 20 285 564 \$ en 2017, comparative-ment à 20 316 584 \$ en 2016. Compte tenu de l'entrée de la nouvelle mesure économique, le MFFP a assumé 79,5 % de la cotisation de suppression au cours de la dernière année. La répartition de la cotisation de suppression entre les trois catégories de membres est présentée à l'annexe A des états financiers.

Le graphique suivant présente la cotisation de suppression facturée au cours des dix dernières années. Il met en lumière l'importance relative de la saison 2017. En termes monétaires, la saison se situe en deçà de la moyenne des dix dernières années.



ACTIFS NETS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'actif net investi en immobilisations corporelles s'élevait à 13 456 105 \$ au 31 décembre 2017. Dans le cours de l'année, la Société a acquis des immobilisations totalisant 1 687 917 \$. Outre les acquisitions réalisées dans le cours normal des affaires, cette somme comprend des investissements de 932 276 \$ en infrastructures d'intervention, conformément aux orientations définies

CHARGES DE SUPPRESSION

Les coûts de la suppression des incendies de forêt ont totalisé 21 160 308 \$ au Québec en 2017. Le tableau qui suit présente la répartition des coûts entre les différentes zones de protection.

ZONES	2017
Intensive	20 776 830 \$
Tampon	11 129 \$
	20 787 959 \$
Nordique	372 350 \$
	21 160 308 \$

AUTRES PRESTATIONS LIÉES À LA MISSION

Les revenus liés aux autres prestations de services découlant de la mission de la Société ont atteint 6 368 202 \$ en 2017, en hausse de 1 506 319 \$ comparative-ment à l'année 2016. Cette augmentation s'explique principalement par l'importance des prestations de services livrées hors Québec dans la dernière année. À lui seul, l'appui fourni à la Colombie-Britannique a contribué à des revenus bruts de 3 309 842 \$. Ce poste comporte également les revenus découlant d'ententes pour la protection de territoires au Québec, autres que la Zone de protection intensive. Citons les revenus de 2 852 585 \$ associés à la protection de la Zone nordique. Ces revenus sont en baisse de 1 096 100 \$ comparative-ment à l'année 2016, baisse attribuable à des conditions météorologiques favorables en 2017.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Le solde de l'actif net non affecté présente des surplus accumulés de 12 924 296 \$ au 31 décembre 2017. Compte tenu que l'actif au titre des prestations définies du régime de retraite, au montant de 122 555 \$, ne représente pas un montant pouvant être versé suivant les règles de Retraite Québec; compte tenu que le solde de 394 579 \$ non cotisé aux membres pour le développement de la piste de Manic 5 leur sera facturé selon le calendrier de paiement adopté par le conseil d'administration; et compte tenu que la provision pour vacances courues et temps supplémentaire accumulé, au montant de 2 089 666 \$, sera cotisée lorsque les déboursés correspondants seront effectués; l'actif net non

dans le « Plan stratégique 2016-2019 » de la Société. Parmi ces infrastructures, mentionnons l'acquisition d'unités sanitaires, de dortoirs, de postes de commandement et d'autres infrastructures d'intervention mobiles et permanentes.

affecté considéré aux fins budgétaires est augmenté d'autant, soit un actif net non affecté de 15 285 980 \$.

Les excédents réalisés constitueront assurément une réserve préalable aux défis opérationnels que relèvera la SOPFEU dans les prochaines années.

Chantal Savoie, CPA, CGA, M.Sc.
Directrice des services administratifs



▷ RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
Bilan	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7
Annexes	15

**Société de protection des forêts
contre le feu (SOPFEU)**

États financiers
Au 31 décembre 2017

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU),

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'Organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Lévis, Canada
Le 6 mars 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119066

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2017

2016

PRODUITS

Cotisations des membres (annexe A)	65 861 190 \$	65 354 482 \$
Facturation à des tiers - ententes liées à la mission (annexe B)	6 368 202	4 861 883
Facturation à des tiers - suppression zone intensive et tampon	577 754	41 388
Trop perçus du Service aérien gouvernemental	13 309 484	7 662 343
Autres produits	953 235	1 203 378
	87 069 865	79 123 474

CHARGES

CHARGES ÉMANANT DU BUDGET D'OPÉRATIONS

Prévention et information (annexe C)	656 734	710 288
Présuppression (annexe D)	45 949 596	47 097 316
Détection (annexe E)	2 978 812	2 987 153
Administration (annexe F)	7 630 553	7 242 994

57 215 695 58 037 751

CHARGES IMPUTÉES À LA SUPPRESSION ET LA PRESTATION D'AUTRES SERVICES LIÉS À LA MISSION

(6 033 368) (4 995 386)

51 182 327 53 042 365

CHARGES DE SUPPRESSION (annexe G)

20 787 959 20 356 097

CHARGES LIÉES À LA PRESTATION D'AUTRES SERVICES LIÉS À LA MISSION (annexe H)

6 059 834 4 510 338

78 030 120 77 908 800

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

9 039 745 \$ 1 214 674 \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2017

2016

	Investi en immobi- lisations corporelles	Non affecté	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	13 407 455 \$	3 361 501 \$	16 768 956 \$	11 393 305 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 931 253)	10 970 998	9 039 745	1 214 674
Investissement en immobilisations corporelles, net de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	1 979 903	(1 979 903)	-	-
Réévaluation et autres éléments relatifs au régime à prestations définies	-	571 700	571 700	4 160 977
SOLDE , fin de l'exercice	13 456 105 \$	12 924 296 \$	26 380 401 \$	16 768 956 \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

BILAN

Au 31 décembre

2017

2016

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	9 564 055 \$	1 689 699 \$
Créances (note 3)	7 128 090	10 954 430
Stocks	544 700	486 737
Frais payés d'avance	49 446	106 807
	17 286 291	13 237 673
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	14 607 272	14 508 344
ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (note 8)	122 555	-
	32 016 118 \$	27 746 017 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

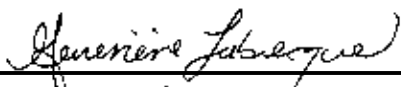
Dettes de fonctionnement (note 6)	4 484 550 \$	8 694 789 \$
Obligation découlant de contrats de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice (note 7)	360 232	278 321
	4 844 782	8 973 110
OBLIGATION DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 7)	790 935	822 569
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (note 8)	-	1 181 382
	5 635 717	10 977 061


ACTIF NET

Investi en immobilisations corporelles	13 456 105	13 407 455
Non affecté	12 924 296	3 361 501
	26 380 401	16 768 956
	32 016 118 \$	27 746 017 \$

ENGAGEMENTS (note 9)

Pour le conseil d'administration :

 administrateur

 administrateur

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2017

2016

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	9 039 745 \$	1 214 674 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 857 018	1 846 200
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	74 235	1 713 263
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	(201 357)	162 572
Cotisation d'équilibre - régime de retraite	(530 880)	(591 912)
	10 238 761	4 344 797
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	(384 501)	(4 524 757)
	9 854 260	(179 960)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 687 917)	(535 317)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	19 163	4 538
	(1 668 754)	(530 779)

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Remboursement de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition	(311 150)	(229 785)
---	-----------	-----------

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

ENCAISSE, début de l'exercice	1 689 699	2 630 223
ENCAISSE, fin de l'exercice	9 564 055 \$	1 689 699 \$

ACTIVITÉ N'ENTRAÎNANT PAS DE MOUVEMENT DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Acquisition d'immobilisations corporelles au moyen de contrats de location-acquisition	361 427 \$	529 832 \$
--	------------	------------

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2017

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a comme mission d'optimiser la protection des forêts contre les incendies en vue d'assurer la pérennité du milieu forestier au bénéfice de toute la collectivité, et cela au meilleur coût possible. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de cotisations sont comptabilisés sur la période couverte par la cotisation ou au moment où les charges afférentes sont engagées.

Les produits afférents à la facturation des tiers via des ententes liées à la mission sont comptabilisés au moment où les charges afférentes sont engagées. Ils représentent les produits liés à des ententes de protection du territoire, à la réalisation de plans de surveillance, aux honoraires de consultation en regard de la protection des forêts et à l'aide au combat des incendies de forêts hors province.

Les produits afférents à la facturation à des tiers en regard de travaux de suppression de la zone intensive et tampon sont comptabilisés au moment où les charges afférentes sont engagées. Ils représentent les produits liés à la facturation de coûts de suppression à des non-membres.

Les produits afférents aux résultats du Service aérien gouvernemental (SAG) représentent l'ajustement entre les dépenses budgétées et celles réellement encourues par le SAG.

Les autres produits comprennent notamment les revenus de location de sites de télécommunications, les revenus provenant de la vente de services météo à des tierces organisations, les revenus d'intérêts et les autres produits générés par l'Organisme. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé tandis que les autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

Les charges de prévention et information représentent les coûts encourus par l'Organisme en vue de réduire le nombre d'incendies de forêts causés par les activités humaines, notamment les charges salariales liées à la sensibilisation et à l'éducation des membres et du public.

Les charges de présuppression représentent les coûts encourus par l'Organisme pour se préparer à intervenir efficacement au combat des incendies de forêts, notamment les charges liées aux salaires du personnel associé aux opérations et aux services (télécommunications, informatique, météo, etc.), les charges liées aux infrastructures ainsi que les charges liées aux avions-citernes, aéronefs d'aéropointage et aux hélicoptères sous-contrat.

Les charges de détection représentent les coûts encourus par l'Organisme pour la détection des feux de forêts, notamment les charges liées à la location des avions de détection et les charges salariales du personnel affecté à ces tâches.

Les charges d'administration représentent tous les autres coûts de l'Organisme nécessaires pour en assurer son fonctionnement, notamment les coûts encourus par la direction des services administratifs, par la direction des ressources humaines, pour les services d'amélioration continue et d'informatique de gestion.

Les charges de suppression représentent les coûts encourus par l'Organisme pouvant être directement imputés à l'extinction des incendies de forêts, notamment les charges liées à la location des aéronefs et aux salaires du personnel affecté au combat des incendies. En absence d'incendies, certains de ces coûts seront par ailleurs comptabilisés dans les charges de présuppression.

Les charges liées à la prestation d'autres services liés à la mission représentent les charges liées à la protection du territoire, à la réalisation de plans de surveillance, aux honoraires de consultation en regard de la protection des forêts et l'aide au combat des incendies de forêts hors service.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Stocks

Les stocks sont constitués des barils, des carburants et des retardants et ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Le montant des stocks comptabilisés en charge au cours de l'exercice totalise 1 556 032 \$ (2016 - 1 462 168 \$).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Le matériel roulant loué en vertu de contrats de location-acquisition est comptabilisé à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail, diminués des frais accessoires qu'ils renferment.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie selon les méthodes et la durée ou les taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Durée ou taux
Bâtisses	solde décroissant	4 %
Bâtisses sur terrains loués	linéaire	durée résiduelle du bail
Équipement de communication	solde décroissant	20 %
Mobilier de bureau	solde décroissant	20 %
Pistes d'atterrissage	solde décroissant	4 %
Équipement informatique	solde décroissant	30 %
Équipement de suppression	solde décroissant	20 %
Matériel roulant	linéaire	10 %
Équipement de suppression - autres infrastructures	solde décroissant	4 %
Matériel roulant loué en vertu de contrats de location-acquisition	linéaire	10 %

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Organisme de fournir des services, l'excédent de sa valeur nette comptable sur toute valeur résiduelle est comptabilisé à titre de charges dans l'état des résultats.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Avantages sociaux futurs

L'Organisme offre à certains de ses employés un régime de retraite à prestations définies.

Le solde net de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime, le cas échéant, est comptabilisé au bilan. Les gains et pertes actuariels et les coûts au titre des services passés sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

L'Organisme évalue l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture en ayant recours à la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation. Pour les exercices compris entre deux dates d'évaluation, l'Organisme a recours à une extrapolation de la plus récente évaluation.

L'Organisme offre à certains de ses employés un régime de retraite à cotisations définies.

Le coût du régime de retraite afférent aux services courants est porté à l'état des résultats au cours de la période pendant laquelle les cotisations sont payables par l'employeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. CRÉANCES

	2017	2016
Cotisations à recevoir	8 804 402 \$	12 489 047 \$
Provision pour créances douteuses	1 676 312	1 534 617
	7 128 090 \$	10 954 430 \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2017

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2017		2016	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	198 655 \$	- \$	198 655 \$	198 655 \$
Bâtisses	10 330 831	4 052 988	6 277 843	5 624 617
Bâtisses sur terrains loués	6 482 656	5 815 187	667 469	1 037 973
Équipement de communication	4 601 710	2 822 280	1 779 430	2 027 570
Mobilier de bureau	853 257	600 145	253 112	265 973
Pistes d'atterrissage	3 033 818	1 187 894	1 845 924	1 922 838
Équipement informatique	1 735 248	1 258 784	476 464	340 761
Équipement de suppression	5 304 335	3 920 310	1 384 025	1 524 228
Matériel roulant	551 759	386 985	164 774	202 835
Équipement de suppression - autres infrastructures	100 173	8 301	91 872	95 700
	33 192 442	20 052 874	13 139 568	13 241 150
Matériel roulant loué en vertu de contrats de location-acquisition	1 789 920	322 216	1 467 704	1 267 194
	34 982 362 \$	20 375 090 \$	14 607 272 \$	14 508 344 \$

Au cours de l'exercice, dans le cadre de son programme régulier de remplacement et d'amélioration de ses immobilisations corporelles, l'Organisme a cédé de l'équipement de communication, du mobilier de bureau, de l'équipement informatique, de l'équipement de suppression et du matériel roulant.

Des immobilisations corporelles pour un montant de 361 427 \$ (2016 - 529 832 \$) ont été acquises au moyen de contrats de location-acquisition.

5. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'Organisme dispose d'une facilité de crédit, d'un montant autorisé de 3 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel et renouvelable annuellement.

L'Organisme dispose également d'une facilité de crédit sous forme de lettre de garantie d'un montant autorisé de 2 810 162 \$ (note 8).

Les facilités de crédit sont garanties par une hypothèque mobilière de 20 000 000 \$ sur l'universalité des créances présentes et futures.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2017

6. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2017	2016
Comptes fournisseurs	612 774 \$	5 460 219 \$
Salaires et vacances courus	2 503 829	2 437 918
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	382 420	319 465
Taxes à la consommation	696 415	11 102
Frais courus	289 112	466 085
	4 484 550 \$	8 694 789 \$

7. OBLIGATION DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2017	2016
Contrats de location, garantis par du matériel roulant, remboursable par versements mensuels totalisant 33 489 \$ incluant les intérêts au taux variant de 3,099 % à 4,0149 %, avec option d'achat totalisant 58 \$, échéant entre mai 2020 et septembre 2022. Dans le cas où l'Organisme ne se prévaut pas de son option d'achat, le locateur disposera du matériel. Si le produit de revente dépasse la différence entre le coût du matériel et les loyers payés, le locateur remboursera d'autant l'Organisme. À l'opposé, si le produit de revente est inférieur à la différence entre le coût du matériel et les loyers payés, l'Organisme remboursera d'autant le locateur	1 151 167 \$	1 100 890 \$
Portion échéant au cours du prochain exercice	360 232	278 321
	790 935 \$	822 569 \$

Les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location-acquisition à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2018 -	360 232 \$
2019 -	372 244 \$
2020 -	270 404 \$
2021 -	122 863 \$
2022 -	25 424 \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2017

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Description du régime d'avantages sociaux

L'Organisme a un régime capitalisé qui garantit à certains employés le paiement de prestations de retraite. Les prestations de retraite annuelles sont calculées à raison de 1,4 % de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels consécutifs, jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au cours des cinq dernières années de cotisations plus 1,9 % de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels consécutifs en excédent la moyenne du maximum des gains admissibles par année de service reconnue, le tout multiplié par le nombre d'année de service crédité depuis le 1er janvier 1992. Les crédits de rente accumulés avant le 1er janvier 1992 sont ajoutés aux prestations de retraite annuelles.

En plus de ces prestations de retraite annuelles, le régime inclut une prestation annuelle de raccordement égale à 15 \$ pour chaque mois de service crédité après le 31 décembre 1991 et les crédits accumulés avant cette date jusqu'à concurrence d'une rente annuelle de 5 400 \$. Cette prestation est payable à compter du moment où l'employé participant reçoit ou aurait pu recevoir une prestation de retraite annuelle sans réduction de sa rente, et se termine à 65 ans.

L'Organisme évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2016. Le montant de l'obligation au titre des prestations définies présenté aux états financiers est déterminé en fonction d'une estimation du passif au 31 décembre 2017.

Situation du régime de retraite

	2017	2016
Juste valeur des actifs du régime	55 069 577 \$	51 819 329 \$
Obligation au titre des prestations définies	54 947 022	53 000 711
Passif au titre des prestations définies	122 555 \$	(1 181 382) \$

Selon la Loi RCR, la cotisation d'équilibre pour l'année 2017 est établie en amortissant sur 14 ans le déficit, incluant une provision de stabilisation, selon l'approche de capitalisation.

La cotisation d'équilibre minimale annuelle qui a été versée au cours de l'année 2017 est de 530 880 \$ (2016 - 591 912 \$). La cotisation d'équilibre minimale sera revue lors de l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2019.

L'Organisme peut, en accord avec la « Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec », choisir de prendre une lettre de crédit au lieu de payer les cotisations d'équilibre à la caisse de retraite en tout ou en partie. Cette option est utilisée depuis 2008 par l'Organisme. Ainsi, une lettre de crédit de soutien au montant de 2 810 162 \$ au 31 décembre 2017 (2 810 162 \$ au 31 décembre 2016) a été émise au nom du « Régime complémentaire de retraite des employés de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) ».

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2017

9. ENGAGEMENTS

Baux

L'Organisme s'est engagé par baux jusqu'en août 2028 pour la location de terrains, de locaux, d'une bâtisse, d'équipements et de matériel roulant. Le solde des engagements suivant ces baux, exclusion faite des charges communes, s'établit à 9 605 774 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2018 -	4 434 978 \$
2019 -	3 677 533 \$
2020 -	572 992 \$
2021 -	372 993 \$
2022 -	290 241 \$

De plus, l'Organisme participe à la gestion du SAG par le comité de liaison. Par décision du conseil d'administration, les excédents ou les déficits de l'opération des avions-citernes sont assumés par l'Organisme.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement des créances.

L'Organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Au 31 décembre 2017, environ 36 % (2016 - 74 %) des cotisations sont à recevoir du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Risque de liquidité

L'Organisme est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement, à son régime de retraite et à son obligation découlant d'un contrat de location-acquisition.

L'Organisme détient des actifs financiers pour lesquels il existe un marché liquide et qui sont immédiatement mobilisables pour répondre à des besoins de liquidités et bénéficie de facilités de crédit auxquelles il peut accéder pour répondre à ses besoins de liquidités.

Risque lié au taux d'intérêt

L'Organisme assume des facilités de crédit à taux d'intérêt variables. Conséquemment, il encourt un risque d'intérêts en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel. Cependant, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats et la situation financière de l'Organisme.

11. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

A - COTISATIONS DES MEMBRES

				2017
	Générale	Suppression intensive et tampon	Financement CL-415	Total
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	31 188 976 \$	16 117 155 \$	4 802 589 \$	52 108 720 \$
Bureau de mise en marché des bois	2 194 543	1 000 065	134 297	3 328 905
Bénéficiaires	6 253 855	2 902 286	389 685	9 545 826
Territoriaux	575 852	266 058	35 829	877 739
	40 213 226 \$	20 285 564 \$	5 362 400 \$	65 861 190 \$

				2016
	Générale	Suppression intensive et tampon	Financement CL-415	Total
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	26 445 723 \$	12 799 806 \$	4 933 603 \$	44 179 132 \$
Bureau de mise en marché des bois	3 243 402	1 818 543	209 405	5 271 350
Bénéficiaires	8 847 576	5 281 615	609 544	14 738 735
Territoriaux	700 798	416 620	47 847	1 165 265
	39 237 499 \$	20 316 584 \$	5 800 399 \$	65 354 482 \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2017

2016

B - FACTURATION À DES TIERS - ENTENTES LIÉES À LA MISSION

		Québec	Hors Québec	Total	Total
Zone Nordique					
Affaires autochtones et du Nord du Canada	Présuppression zone nordique	791 692 \$	- \$	791 692 \$	814 327 \$
Affaires autochtones et du Nord du Canada	Suppression zone nordique	39 235	-	39 235	94 724
Hydro-Québec	Présuppression zone nordique	791 692	-	791 692	814 327
Hydro-Québec	Suppression zone nordique	222 605	-	222 605	1 175 718
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Présuppression zone nordique	791 692	-	791 692	814 327
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Suppression zone nordique	166 361	-	166 361	213 044
Gouvernement de la Colombie-Britannique	Suppression	-	16 140	16 140	-
Gouvernement de l'Ontario	Suppression	-	15 826	15 826	-
Tiers	Formation	17 342	-	17 342	22 218
		2 820 619	31 966	2 852 585	3 948 685
Zone intensive					
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Présuppression Îles-de-la-Madeleine	7 284	-	7 284	9 266
Ministères des forêts, de la Faune et des Parcs	Présuppression Anticosti	109 432	-	109 432	62 708
Gouvernement de la Colombie-Britannique	Suppression	-	3 309 842	3 309 842	124 778
Gouvernement du Nouveau Brunswick	Suppression	-	45 776	45 776	-
Gouvernement de l'Alberta	Suppression	-	-	-	585 754
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	Suppression	-	-	-	62 860
Tiers	Présuppression Anticosti	35 634	-	35 634	63 980
Canadian Interagency Forest Fire Center (CIFFC)	Prévention et information	-	4 880	4 880	3 852
Affaires autochtones et du Nord Canada	Prévention et information	2 769	-	2 769	-
		155 119	3 360 498	3 515 617	913 198
		2 975 738 \$	3 392 464 \$	6 368 202 \$	4 861 883 \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2017

2016

C - PRÉVENTION ET INFORMATION

Salaires, vacances, charges sociales et sous-traitance	561 601 \$	615 265 \$
Déplacement et communications	90 458	93 465
Équipements, fournitures et entretien	2 961	1 292
Loyers aéronefs et autres	1 553	266
Services professionnels	161	-
	656 734 \$	710 288 \$

D - PRÉSUPPRESSION

Salaires, vacances, charges sociales et sous-traitance	17 667 076 \$	17 524 957 \$
Avions-citernes - frais d'opération	11 485 290	11 364 160
Avions-citernes - frais de financement	5 362 413	5 800 399
Équipements, fournitures et entretien	3 185 419	3 267 293
Frais de déplacement et télécommunications	722 327	755 090
Loyers aéronefs et autres	5 755 862	4 956 715
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	1 682 129
Services professionnels et administratifs	425 969	373 708
Amortissement des immobilisations corporelles	1 345 240	1 372 865
	45 949 596 \$	47 097 316 \$

E - DÉTECTION

Salaires, vacances, charges sociales et sous-traitance	408 841 \$	476 475 \$
Équipements, fournitures et entretien	4 147	3 967
Frais de déplacement et télécommunications	56 139	57 522
Loyers aéronefs et autres	2 509 328	2 449 189
Services professionnels et administratifs	357	-
	2 978 812 \$	2 987 153 \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2017

2016

F - ADMINISTRATION

Salaires, vacances, charges sociales et sous-traitance	4 124 743 \$	4 221 716 \$
Créances douteuses	482 746	-
Coût de la lettre de crédit	45 013	45 135
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	(201 357)	162 572
Équipements, fournitures et entretien	874 946	776 674
Frais de déplacement et télécommunications	263 970	262 431
Intérêts sur l'obligation découlant de contrats de location-acquisition	37 047	32 238
Loyers	239 644	221 704
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	74 235	31 134
Services professionnels et administratifs	1 177 788	1 016 055
Amortissement des immobilisations corporelles	511 778	473 335
	<hr/>	
	7 630 553 \$	7 242 994 \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

G - CHARGES DE SUPPRESSION

	2017		
	Montants transférés des charges émanant du budget d'opérations	Charges supplé- mentaires	Total
Salaires, vacances, charges sociales et sous-traitance	526 382 \$	4 618 249 \$	5 144 631 \$
Avions-citernes	-	8 085 069	8 085 069
Contractuels, municipalités et compagnies	-	206 196	206 196
Équipements, fournitures et entretien	2 295 646	1 447 670	3 743 316
Loyers aéronefs et autres	1 680 909	1 927 838	3 608 747
	4 502 937 \$	16 285 022 \$	20 787 959 \$

	2016		
	Montants transférés des charges émanant du budget d'opérations	Charges supplé- mentaires	Total
Salaires, vacances, charges sociales et sous-traitance	513 332 \$	4 366 138 \$	4 879 470 \$
Avions-citernes	-	8 181 908	8 181 908
Contractuels, municipalités et compagnies	-	393 270	393 270
Équipements, fournitures et entretien	2 166 946	1 229 887	3 396 833
Loyers aéronefs et autres	1 049 612	2 455 004	3 504 616
	3 729 890 \$	16 626 207 \$	20 356 097 \$

Les charges de suppression incluent des coûts qui, n'eût été de la présence d'incendies de forêt, auraient été imputées aux charges de présuppression. En 2017, des coûts totalisant 4 502 937 \$ (2016 - 3 729 890 \$) ont été imputés aux charges de suppression, réduisant d'autant les charges de présuppression.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

H - CHARGES LIÉES À LA PRESTATION D'AUTRES SERVICES LIÉS À LA MISSION

	2017		
	Montants transférés des charges émanant du budget d'opérations	Charges supplé- mentaires	Total
Salaires, vacances, charges sociales et sous-traitance	908 511 \$	2 262 438 \$	3 170 949 \$
Avions-citernes	-	156 888	156 888
Contractuels, municipalités, compagnies	-	22 167	22 167
Équipements, fournitures et entretien	89 599	195 980	285 579
Frais de déplacement et télécommunications	-	688 830	688 830
Loyers aéronefs et autres	40 902	1 138 284	1 179 186
Services professionnels et administratifs	491 418	64 817	556 235
	1 530 430 \$	4 529 404 \$	6 059 834 \$

	2016		
	Montants transférés des charges émanant du budget d'opérations	Charges supplé- mentaires	Total
Salaires, vacances, charges sociales et sous-traitance	428 644 \$	521 967 \$	950 611 \$
Avions-citernes	-	591 796	591 796
Contractuels, municipalités, compagnies	-	116 582	116 582
Équipements, fournitures et entretien	174 668	340 195	514 863
Frais de déplacement et télécommunications	-	440 160	440 160
Loyers aéronefs et autres	174 833	1 184 079	1 358 912
Services professionnels et administratifs	487 351	50 063	537 414
	1 265 496 \$	3 244 842 \$	4 510 338 \$



SIÈGE SOCIAL

715, 7^e rue de l'Aéroport
Québec (Québec) G2G 2S7
T. 418 871-3341
F. 418 874-2627
sopfeu.qc.ca

